

■ Evaluation externe des RAR de l'Académie de Paris

Eléments quantitatifs

Marielle Lambert et Bruno Suchaut
Irédu-CNRS et Université de Bourgogne

Septembre 2010

Nous reprendrons à titre d'introduction à ce rapport les propos qui figurent sur le site internet de la Mission académique de l'Education prioritaire (MAEP) de l'Académie de Paris qui exposent de manière succincte les réseaux « Ambition Réussite » (RAR) mis en place dans le cadre du plan de relance de l'Education prioritaire. Nous présenterons ensuite brièvement la démarche et les objectifs de l'évaluation externe des RAR développée dans ce texte¹.

A la rentrée 2006, quatre réseaux « Ambition Réussite » (RAR) ont été créés dans l'académie de Paris. Trois sont situés dans le 18ème arrondissement : Georges Clémenceau, Maurice Utrillo, Gérard Philipe. Le quatrième, Georges Rouault, est situé dans le 19ème arrondissement. Ils font partie des territoires « Politique de la ville » et bénéficient du programme de Réussite Educative. Dans chaque RAR, le collège devient l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles, en REP, d'où proviennent ses élèves. Dans chaque réseau, un comité exécutif est constitué pour faciliter le travail de concertation inter-degrés et inter-cycles, pour coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de réseau. Ce projet donne lieu à une contractualisation avec l'académie. Le comité exécutif est composé, de droit, du principal du collège, de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription, des directeurs d'école, du coordonnateur de REP, devenu secrétaire du comité exécutif. Différents acteurs : responsables institutionnels, membres des communautés éducatives, partenaires, peuvent être associés aux travaux du comité. La mise en œuvre des réseaux s'est accompagnée de moyens supplémentaires : 17 postes de professeurs référents, 47 contrats d'assistants pédagogiques. La Mission académique pour l'Éducation prioritaire (MAEP), créée dans le cadre de la relance de l'Éducation prioritaire, est plus particulièrement chargée du suivi des quatre réseaux.

¹ Les auteurs tiennent à remercier Monsieur Hervé Lefeuvre, IA-IPR au Rectorat de Paris et responsable de la M.A.E.P. et toute son équipe, en particulier Monsieur Patrick Jeunon pour nous avoir favorisé l'accès aux données.

Le plan de relance de l'Education prioritaire énonce un même principe de réussite pour tous les élèves de l'Education prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves de la République² :

- tous les élèves devant acquérir les connaissances et compétences du socle commun par le développement d'un environnement de réussite, en atténuant notamment la rupture entre l'école et le collège

- au-delà, il convient, dans une logique de parcours de formation de l'élève, d'élargir ses choix et de permettre une orientation positive et ambitieuse, en renforçant le maillage avec les lycées et l'enseignement supérieur.

C'est en référence à ces principes généraux que l'évaluation externe des RAR de l'Académie de Paris prend place ; cette évaluation, commandée par la M.A.E.P. repose sur deux approches complémentaires. La première s'attache à décrire la situation des collèges³ « réseau ambition réussite » à l'aune d'indicateurs objectifs relatifs à la population accueillie, aux moyens alloués et aux résultats obtenus. Cette analyse est réalisée en adoptant une double perspective comparative :

- i) en référence aux autres établissements publics de l'Académie
- ii) en prenant en compte les trois dernières années scolaires pour lesquelles les données sont disponibles (2006-2007, 2007-2008, 2008-2009).

Il s'agit de voir en quoi les établissements RAR se distinguent des autres sur la base de ces indicateurs (en isolant également l'éducation prioritaire du contexte ordinaire), avec en filigrane la question de la justification des moyens supplémentaires qui leur sont accordés.

2

Circulaire n°2006-058 du 30-3-2006 "Principes et modalités de la politique de l'Education prioritaire", publiée au BOEN du 6 avril 2006 et circulaire n°2007-011 du 9-01-2007 "Préparation de la rentrée 2007", publiée au BOEN du 18 janvier 2007.

3

Compte tenu de la disponibilité des données, les analyses quantitatives se sont limitées aux collèges de l'Académie de Paris, les éléments concernant les écoles primaires rattachées aux réseaux étant très incomplets.

La seconde approche est de nature qualitative et mobilise l'analyse d'entretiens réalisés in situ avec les acteurs impliqués dans les projets élaborés dans le cadre des réseaux ambition réussite. Il s'agit d'identifier les modes de fonctionnement des quatre réseaux, de relever les difficultés constatées et d'apprécier le degré de réussite des actions conduites auprès des élèves.

Ce document rend compte de l'analyse réalisée selon l'approche quantitative ; un second document exposera les analyses qualitatives sur la base des entretiens. Ces deux approches devront au final questionner l'évolution des RAR et plus largement la politique d'Education prioritaire dans le contexte actuel.

Une première étape consiste à s'intéresser à la population accueillie dans les établissements et à identifier les disparités entre établissements dans ce domaine. Les données concernent les 111 collèges publics de l'Académie de Paris, parmi lesquels 33 relèvent de l'Education prioritaire (soit 30%) dont 29 établissements RRS et 4 situés en RAR⁴.

I Le public accueilli dans les collèges parisiens : quelle spécificité des RAR ?

Parmi les données socio-démographiques et scolaires disponibles, certaines nous semblent particulièrement intéressantes dans la mesure où elles peuvent permettre de caractériser la population d'élèves dès leur entrée au collège selon des critères généralement prédictifs de la réussite scolaire. En outre, ces données sont très proches de celles utilisées pour la classification des établissements en RAR⁵. Les analyses vont concerner quatre groupes d'indicateurs : le retard scolaire, l'origine sociale, la proportion d'élèves étrangers et les scores aux évaluations nationales à l'entrée en 6^{ème}. Ces quatre dimensions sont suffisamment discriminantes pour bien identifier la population d'élèves, mais aussi pour mettre en évidence des différences de publics entre les établissements. La proportion d'élèves de 6^{ème} en retard de deux ans et plus fournit une mesure indirecte des difficultés rencontrées par les élèves au

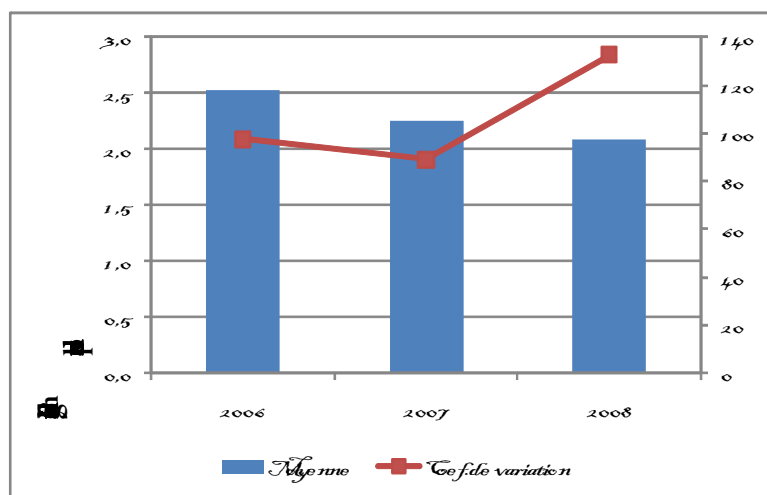
4

Afin de respecter la confidentialité de certaines données au niveau des établissements, les noms des collèges dans le document ont été remplacés par les sigles suivants : E1, E2, E3 et E4.

5

La classification nationale prend en compte les critères suivants : la part d'enfants issus de familles appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part des parents bénéficiaires du RMI, la part des enfants ayant des parents non francophones, la part d'élèves ayant des résultats faibles aux évaluations en sixième (20 points au-dessous de la moyenne), la part d'élèves ayant un retard scolaire de deux ans en sixième. Ces critères généraux ont été complétés au niveau académique par des éléments locaux reflétant la réalité du territoire.

cours de la scolarité primaire (graphique 1). Sur les trois années considérées, de 2006 à 2008, le pourcentage moyen d'élèves de 6^{ème} en retard de deux ans et plus est plutôt faible (2,3%) et tend à diminuer au fil des années, mais le coefficient de variation⁶ est passé de 89 à 133 ce qui traduit une augmentation des disparités d'un lieu à un autre selon ce critère. En 2008, un quart des collèges comptait moins de 1% d'élèves de 6^{ème} en retard de deux ans ou plus, à l'opposé 10% des collèges en comptent un peu plus de 5%.



Graphique 1 : Evolution du pourcentage d'élèves de 6^{ème} ayant deux ans de retard et plus

Si l'on considère l'ensemble des élèves ayant deux ans de retard et plus, tous niveaux de scolarité confondus, la tendance est la même, soit une plus forte disparité en 2008 avec un taux moyen de 3,7% pour cette même année. Dans les quatre établissements RAR, on note des situations différentes au regard des retards (tableau 1). Les collèges E4 et E2 enregistrent des taux proches de la moyenne parisienne en ce qui concerne ces indicateurs ; on peut même relever une situation particulière pour ces deux établissements pour l'année 2008 si on se limite au retard scolaire en 6^{ème} puisque aucun élève ne présente un retard supérieur à une année. Le collège E1 connaît quand à lui des taux de retard très importants en référence à la moyenne académique. On ne notera pas non plus pour cet établissement de tendance à la baisse au cours des 3 dernières années. Le collège E3 se situe dans une position intermédiaire avec ce premier critère. Ces données laissent à penser que des politiques distinctes peuvent être mises en place au niveau de la fluidité des parcours scolaires à l'école élémentaire et au

6

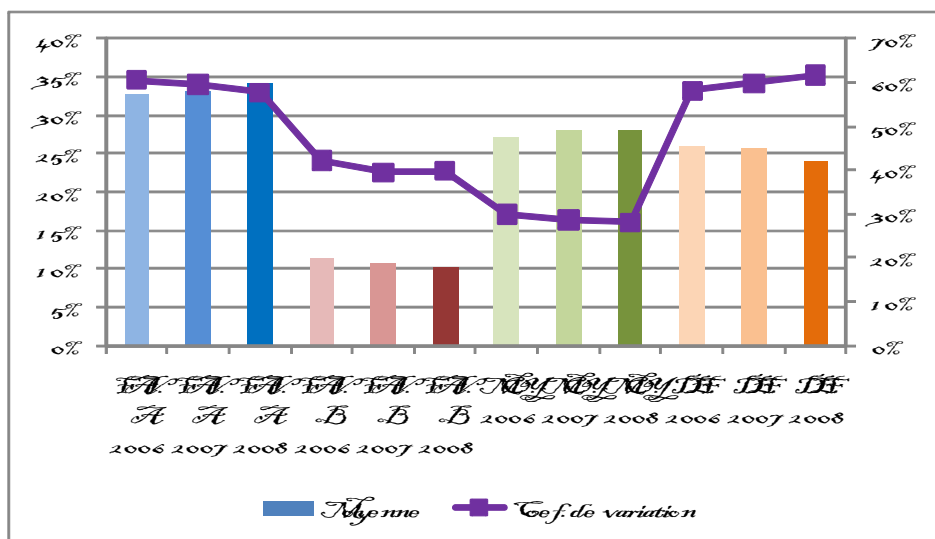
C'est le rapport de l'écart-type sur la moyenne x 100, cet indicateur permet de mesurer le degré d'hétérogénéité.

collège, le recours au redoublement pouvant être une solution différemment mobilisée d'un secteur scolaire à l'autre.

Tableau 1 : Evolution du retard de deux ans et plus dans les collèges RAR

	Pourcentage d'élèves ayant deux ans de retard ou plus			Pourcentage d'élèves de 6 ^{ème} ayant deux ans de retard ou plus		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
E1	11,3	8,2	9,2	11,5	6,5	13,8
E4	4,1	5,2	4,4	2,7	1,7	0
E3	6,8	4,8	5,4	4,8	3,4	3,5
E2	3,8	5,4	3,7	2,2	2,2	0
<i>Moyenne académique</i>	<i>4,7</i>	<i>4,0</i>	<i>3,7</i>	<i>2,5</i>	<i>2,3</i>	<i>2,1</i>

Un second indicateur pouvant caractériser la population scolaire est l'origine sociale des élèves, celle-ci est appréhendée en fonction de quatre catégories hiérarchisées (favorisée A, favorisée B, moyenne et défavorisée). Il faut tout d'abord noter que le contexte social parisien apparaît, en moyenne, comme plus favorisé que le contexte national. En effet, on compte en France 18,1% d'élèves issus de catégories favorisées A en 2007/2008, soit quasiment deux fois moins que sur Paris. Le constat inverse est vrai aussi, les élèves d'origine défavorisée représentent 40,6% en moyenne en France, soit une proportion presque deux fois plus importante que sur Paris. Dans les collèges parisiens, la répartition de la population selon ces catégories socioprofessionnelles est relativement stable entre 2006 et 2008 sur l'ensemble des établissements : les collèges comptent en moyenne un tiers d'élèves dont les parents appartiennent à la catégorie favorisée A pour environ un quart d'élèves dont les parents appartiennent à la catégorie défavorisée (graphique 2). Les variations de ces taux entre les établissements (coefficient de variation) sont plus importantes pour les catégories favorisées A et défavorisées ce qui témoigne d'une forte variété de la répartition de ces deux catégories les plus distantes sur l'échelle sociale d'un collège à l'autre. On note également sur les trois années une légère baisse de la dispersion des catégories favorisées A et une légère augmentation de la dispersion des catégories défavorisées (coefficient de variation passant de 58 à 62), cela tendrait à montrer que les collèges qui concentrent le plus de catégories défavorisées sont de plus en plus ségrégués socialement.



Graphique 2 : Evolution de la répartition par catégories socioprofessionnelles entre 2006 et 2008 pour l'ensemble des collèges parisiens

Du point de vue de ce critère social, les collèges RAR présentent évidemment de fortes particularités (tableau 2). Ces établissements comptent tous moins de 10%, voire moins de 5% de catégories favorisées A sur les 3 années considérées et des proportions de catégories défavorisées largement supérieures à la moyenne parisienne (jusqu'à près de trois-quarts d'élèves appartenant à cette catégorie dans le collège E1 en 2007). Le collège E3 se différencie en ayant une proportion d'élèves d'origine défavorisée beaucoup plus faible que les autres et qui, par ailleurs, est en diminution sur les trois dernières années.

Tableau 2 : Evolution de la composition sociale des collèges RAR

	FAV.A 2006	FAV . A 2007	FAV . A 2008	DEF. 2006	DEF. 2007	DEF. 2008
E1	4%	3%	3%	68%	74%	70%
E4	4%	5%	4%	48%	49%	49%
E3	5%	6%	8%	39%	34%	25%
E2	3%	4%	3%	51%	52%	50%
<i>Moyenne académique</i>	<i>33%</i>	<i>33%</i>	<i>34%</i>	<i>26%</i>	<i>26%</i>	<i>24%</i>

Il est aussi utile de cerner la population d'élèves avec un critère faisant référence à la maîtrise de la langue française. Le seul indicateur disponible est celui de la nationalité de l'élève et bien qu'il soit largement imparfait, il permet quand même de différencier les établissements scolaires sachant que la majorité des élèves étrangers sont issus de l'immigration de pays du Sud. La proportion d'élèves étrangers a diminué au cours des trois dernières années (de 16% à

11% sur l'ensemble des collèges) et les établissements situés en RAR se distinguent moins des autres sur ce critère en 2008 qu'en 2006 (tableau 3).

Tableau 3 : Evolution de la proportion d'élèves étrangers dans les collèges RAR

	Pourcentage d'élèves étrangers		
	2006	2007	2008
E1	36,9	27,7	18,1
E4	26,4	18,8	10,0
E3	29,1	24,1	16,9
E2	22,2	21,5	16,6
<i>Moyenne académique</i>	<i>16,3%</i>	<i>13,7%</i>	<i>11,4%</i>

Le quatrième indicateur concerne le niveau des élèves à l'entrée au collège appréhendé par les scores aux évaluations nationales. Le tableau 3 présente les scores moyens des collèges RAR ainsi que les moyennes académiques dans les deux disciplines évaluées. En référence à ces moyennes, des écarts très importants sont constatés pour les établissements RAR pour les trois années considérées. On relèvera les scores particulièrement faibles des élèves du collège E1 dans le domaine du français.

Tableau 4 : Evolution des scores aux évaluations nationales de 6^{ème} dans les collèges RAR (pourcentages de réussite aux items)

	Score 6 ^{ème} en français			Score 6 ^{ème} en mathématiques		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
E1	35	44	38	52	50	50
E4	44	50	48	54	56	53
E3	46	43	46	53	57	54
E2	35	42	42	47	53	51
<i>Moyenne académique</i>	<i>58</i>	<i>58</i>	<i>58</i>	<i>67</i>	<i>66</i>	<i>67</i>

Globalement, les collèges se classent de la même manière dans les deux disciplines puisque les corrélations entre les scores de français et de mathématiques sont de l'ordre de +0,90 pour chacune des années prises en compte. Il est donc utile, afin de rendre la présentation des résultats moins redondante, de construire un score global aux évaluations de 6^{ème} en effectuant la moyenne des scores de chaque discipline pour chacun des collèges.

Les indicateurs exposés précédemment ne sont évidemment pas indépendants les uns des autres ; il existe par exemple une très forte relation statistique entre les résultats aux

évaluations nationales et la proportion d'élèves de milieu défavorisé. Les corrélations entre ces indicateurs nous permettent de construire un indice global qui rend compte des difficultés de la population accueillie dans les établissements. Nous avons donc calculé un indicateur unique pour chacune des trois années disponibles⁷. Cet indicateur affiche par construction une moyenne de 0 (et un écart-type de 1) sur l'ensemble de l'Académie ; une valeur négative et élevée traduit une situation plutôt favorable alors qu'une valeur élevée et positive rend compte de difficultés importantes de la population de l'établissement (faible score aux évaluations nationales, forte proportion de redoublants, d'étrangers et d'élèves de catégorie sociale défavorisée). Le graphique suivant présente les valeurs de cet indice global de difficulté pour les 3 années et en distinguant les collèges selon leur statut vis-à-vis de l'Education prioritaire.

Graphique 3 : Evolution de l'indice de difficulté de la population d'élèves entre 2006 et 2008

Il est clair que les établissements labellisés RAR présentent le plus de difficulté mais l'écart avec les établissements RRS n'est pas très important (de l'ordre d'un demi écart-type) ; en revanche, les collèges ne relevant pas de l'Education prioritaire affichent en moyenne des valeurs très inférieures à celles relevées pour les RAR, l'écart est de l'ordre de près de 2 écart-types. On remarquera toutefois une tendance légère à la réduction de cet écart entre 2006 et 2008. Le tableau 5 apporte un éclairage plus précis sur les établissements RAR et, quelle que soit l'année considérée, un établissement se distingue nettement des autres, il s'agit de E1 qui affiche les valeurs les plus élevées de tous les collèges parisiens. Si l'on exclut cet établissement du calcul de la moyenne des collèges RAR, l'indice de difficulté de ces derniers est comparable à celui relevé dans les collèges RRS. On pourra aussi noter la tendance à la diminution des difficultés pour le collège E4 sur ces trois dernières années.

Tableau 5 : Evolution de l'indicateur de difficulté de la population d'élèves entre 2006 et 2008

	Indicateur de difficulté		
	2006	2007	2008
E1	+3,31	+2,76	+3,52
E4	+1,00	+0,75	+0,31

⁷

Nous avons standardisé (avec un moyenne de 0 et un écart-type de 1) chacun des quatre indicateurs puis calculé, pour chaque établissement, la moyenne de ces nouvelles variables centrées réduites et à nouveau centré réduit cette moyenne pour obtenir une distribution standardisée.

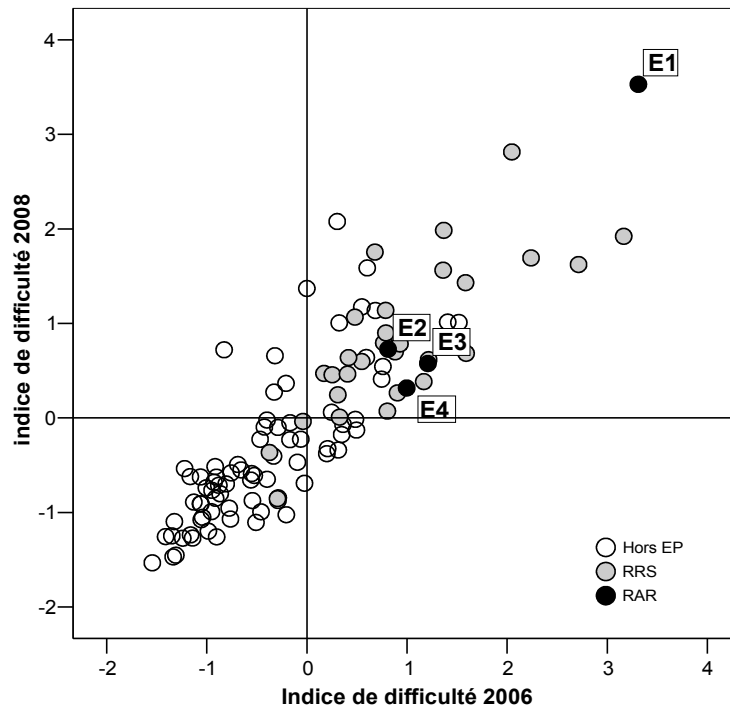
E3	+1,20	+0,94	+0,57
E2	+0,81	+1,05	+0,73
<i>Moyenne RAR</i>	+1,58	+1,37	+1,29
<i>Moyenne RRS</i>	+0,94	+0,96	+0,82
<i>Moyenne académique</i>	0	0	0

Le graphique suivant permet d'avoir une image plus complète de l'évolution des caractéristiques de la population d'élèves sur l'ensemble des établissements en croisant les indicateurs de 2006 et de 2008 pour chaque collège. L'ellipse resserrée du nuage de points témoigne de la relation forte entre les indicateurs des deux années, seuls quelques collèges voient les caractéristiques de leur population scolaire évoluer, il s'agit principalement d'établissements RRS pour lesquels la proportion d'élèves présente des caractéristiques moins « défavorables » en 2008 qu'en 2006 (points gris situés dans le cadran nord-est du graphique).

Les lignes pointillées représentant les moyennes de chaque indice (par construction, une valeur de 0), on constate que la grande majorité des établissements ne relevant pas de l'Education prioritaire affichent des valeurs inférieures à ces moyennes. La disjonction entre les collèges « Education prioritaire » et les autres n'est toutefois pas absolue puisque l'on remarque un certain degré de recouvrement ; ainsi quelques établissements non « EP » accueillent des populations davantage en « difficulté » que certains collèges « EP ». Les remarques précédentes concernant les RAR se confirment car, à part le collège E1 qui a une position isolée sur le graphique, les autres collèges RAR se situent dans la moyenne des collèges RRS.

Ces constats interrogent sur la classification RAR, du moins si l'on se réfère aux critères que nous avons utilisés, qui bien que très voisins des critères nationaux, s'expriment numériquement de manière plus continue. Ainsi, seul un établissement (E1), se distingue nettement des autres établissements relevant de l'Education prioritaire.

-



Graphique 4 : Evolution de l'indicateur de difficulté de la population des collègues

II Les résultats obtenus au niveau des parcours des élèves

L'évaluation des résultats de la politique d'Education prioritaire est délicate dans la mesure où elle nécessiterait qu'un dispositif spécifique soit mis en place en amont des actions réalisées, avec des indicateurs objectifs de départ, permettant de mesurer l'évolution des résultats des élèves dans différents domaines. La présente évaluation est donc imparfaite puisqu'elle mobilise rétrospectivement des indicateurs globaux sur les parcours des élèves, les données étant agrégées par établissement et non individuelles. L'idée est néanmoins de pouvoir dégager des tendances dans ces résultats en comparant notamment ceux obtenus dans les établissements classiques et ceux observés dans les collèges relevant de l'Education prioritaire. En fonction des données disponibles, nous nous sommes limités à quatre indicateurs qui mesurent chacun une dimension particulière de l'efficacité du contexte scolaire selon une perspective temporelle.

Le premier indicateur concerne le niveau de compétences des élèves à l'entrée au collège, le second rend compte des flux d'élèves dans l'établissement, le troisième s'intéresse à la réussite au brevet des collèges et le quatrième se centre sur l'orientation des élèves en fin de 3ème.

II.1 Le niveau des élèves à l'entrée au collège

Nous avons utilisé précédemment les résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} comme un indicateur caractérisant la population d'élèves fréquentant les collèges. Il est également possible de mobiliser ces données pour les considérer comme un indicateur indirect de résultat de la scolarité à l'école primaire. Cet indicateur est imparfait dans la mesure où l'on ne dispose pas de mesure de départ du niveau des élèves (à l'entrée à l'école primaire) mais cette lacune peut être en partie comblée en prenant en compte d'autres caractéristiques de la population des établissements comme l'origine sociale ou la proportion d'étrangers. Il s'agit d'identifier, à caractéristiques du public comparables, les différences moyennes de niveau d'acquisition des élèves à l'entrée en 6^{ème} entre les établissements selon qu'ils relèvent ou non de l'Education prioritaire.

Les tableaux 6 et 7 exposent les estimations de modèles de régression analysant la variance du score moyen aux évaluations de 6^{ème} (score global français et mathématiques), seule la variable rendant compte de l'origine sociale a été conservée dans les modèles, la proportion d'élèves étrangers se révélant un facteur non significatif quand il est introduit dans les analyses avec la tonalité sociale de l'établissement⁸. Les résultats des premiers modèles (tableau 6) sont intéressants dans la mesure où ils présentent une certaine stabilité des résultats, quelle que soit l'année considérée, la tendance est la même : de manière globale, lorsque l'on contrôle les caractéristiques sociales des élèves, les établissements situés en Education prioritaire n'affichent pas des résultats inférieurs à ceux des autres établissements. Autrement dit, à l'issue de l'école primaire, si les résultats des élèves relevant de l'Education prioritaire sont faibles, cela tient principalement à des facteurs sociaux et non au contexte d'enseignement.

Tableau 6 : Analyse de la variance des scores aux évaluations de 6^{ème}
(distinction Education prioritaire)

	Modèle 1 2006	Modèle 2 2007	Modèle 3 2008
<i>Variables</i>		<i>Coefficients</i>	
Pourcentage d'élèves défavorisés	-6,9 ***	-6,6 ***	-6,9 ***
Réf : Hors EP Education prioritaire	+0,13 n.s.	+0,53 n.s.	+0,25 n.s.
Constante	62,4 ***	62,4 ***	62,8 ***
R ² (pourcentage de variance expliquée)	72%	73%	68%

8

La variable rendant compte de la proportion d'élèves de catégories sociales défavorisées est utilisée dans la modélisation sous sa forme « centrée réduite » (moyenne de 0 et écart-type de 1).

*** : significatif au seuil de 1%, ** : significatif au seuil de 5%, n.s. : non significatif

Quand on distingue les différents types d'établissements, les résultats diffèrent légèrement (tableau 7) dans le sens où la variable RAR présente, mais seulement pour une seule année (2006), un coefficient négatif et significatif. Pour cette année, les élèves scolarisés dans les écoles primaires RAR ont de moins bonnes performances que les autres (de 5 points inférieures). Il faut souligner que le peu d'effectifs d'établissements RAR rend l'interprétation de cette variable délicate dans la mesure où les 4 collèges peuvent témoigner de situations différentes dans ce domaine.

Tableau 7 : Analyse de la variance des scores aux évaluations de 6^{ème}
(distinction RRS et RAR)

	Modèle 4 2006	Modèle 5 2007	Modèle 6 2008
<i>Variables</i>		<i>Coefficients</i>	
Pourcentage d'élèves défavorisés	-6,7 ***	-6,4 ***	-6,7 ***
Réf : Hors EP			
RSS	+0,4 n.s.	+0,6 n.s.	+0,5 n.s.
RAR	-5,4 **	-1,8 n.s.	-4,1 n.s.
Constante	62,6 ***	62,4 ***	62,8 ***
R ² (pourcentage de variance expliquée)	73%	73%	69%

*** : significatif au seuil de 1%, ** : significatif au seuil de 5%, n.s. : non significatif

En résumé, la prise en compte des caractéristiques de la population d'élèves conduit à une interprétation différente du niveau moyen de compétences des élèves selon le type d'établissement scolaire que celle que l'on peut avoir avec les résultats bruts (sans contrôle des caractéristiques du public).

II.2 Les flux d'élèves au sein des établissements

L'analyse des flux d'élèves au cours de la scolarité au collège peut être considérée comme un indicateur d'efficacité interne de l'établissement. Il s'agit d'estimer des taux d'accès aux différentes classes pour une cohorte d'élèves. Les données collectées permettent d'adopter une méthode longitudinale pour le calcul de ces taux en prenant pour référence la population d'élèves scolarisée en 5^{ème} au cours de l'année scolaire 2006-2007⁹. C'est donc la capacité que

⁹

Il manque une année d'informations pour pouvoir établir le profil de scolarisation des élèves sur les quatre années du collège.

peut avoir l'établissement à amener les élèves « rapidement » en 3^{ème} qui est ici appréciée¹⁰. Pour commenter les résultats, il est préférable de les représenter graphiquement car cela permet d'avoir une vue plus dynamique de la scolarité des élèves dans les établissements et de mettre en évidence plus directement les disparités des parcours sur trois années (graphique 5).

Graphique 5 : Profils de scolarisation des élèves dans les collèges de la 5^{ème} à la 3^{ème}

Chaque ligne représentant un collège de l'Académie, on observe bien en effet des écarts très importants dans les cheminements des cohortes d'élèves. Dans certains établissements c'est quasiment la cohorte complète d'élèves de 5^{ème} qui parvient en 3^{ème} sans redoublements, alors qu'à l'inverse, certains collèges ne conservent qu'un peu plus de 60% des élèves. L'efficacité interne est donc très variable d'un établissement à l'autre et les collèges situés en Education prioritaires affichent dans ce domaine de nettement moins bonnes performances que les autres (graphique 6).

Graphique 6 : Profils de scolarisation des élèves dans les collèges de la 5^{ème} à la 2^{nde} générale (hors EP, RRS et RAR)

Le graphique adopte une perspective temporelle plus longue en faisant également figurer les taux qui correspondent à l'orientation dans une seconde générale¹¹. L'objectif de conduire un maximum d'élève dans le deuxième cycle général est en effet un objectif de notre système éducatif de plus en plus mis en avant. Les courbes sont nettement hiérarchisées selon le type d'établissement avec des performances nettement moins élevées pour les collèges RAR. Il est intéressant de constater que les collèges RRS présentent des résultats semblables à ceux ne relevant pas de l'Education prioritaire en ce qui concerne les parcours de la 5^{ème} à la 3^{ème}, ce n'est que l'orientation en seconde générale qui les différencie, mais ce point sera aborder

10

Une pseudo-cohorte a été reconstituée sur la base des données annuelles qui ne permettent pas d'identifier précisément combien d'élèves quittent le collège en cours de scolarité et combien arrivent d'un autre établissement.

11

Il ne s'agit que de la décision d'orientation et non de la fréquentation réelle des élèves d'une classe de 2^{nde} générale car nous ne disposons pas de cette information pour tous les établissements.

plus spécifiquement plus en avant dans le texte. Pour les collèges RAR, parmi les élèves de 5^{ème}, ce n'est que deux sur trois qui parviennent en 3^{ème} sans redoublement avec une transition *plus* difficile entre la 5^{ème} et la 4^{ème} qu'entre la 4^{ème} et la 3^{ème}. Le graphique suivant montre que les quatre collèges RAR présentent les mêmes profils, il y a donc une homogénéité assez forte sur cet aspect de l'efficacité interne au sein des RAR parisiens.

Graphique 7 : Profils de scolarisation des élèves de la 5^{ème} à la 2^{nde} générale dans les collèges RAR

II.3 Les résultats au diplôme national du brevet

Le taux de réussite au DNB (diplôme national du brevet) a augmenté sur les trois années avec 72% de réussite en 2006 et proche de 77% en 2007 et en 2008 sur l'ensemble des collèges publics parisiens ; même si des variations existent d'une année à l'autre, l'écart entre les collèges relevant de l'Education prioritaire et les autres est important¹². Les chiffres relevés pour les collèges RAR témoignent également de différences notables, le collège E3 affichant des résultats nettement plus élevés que les trois autres (tableau 8).

Tableau 8 : Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges parisiens

	DNB 2006	DNB 2007	DNB 2008
E1	69,0	69,0	54,9
E4	55,8	58,7	60,0
E3	76,6	76,2	70,6
E2	58,9	49,0	59,8
<i>Moyenne RAR</i>	<i>65,1</i>	<i>63,2</i>	<i>61,3</i>
<i>Moyenne RRS</i>	<i>60,1</i>	<i>67,1</i>	<i>68,4</i>
<i>Moyenne académique</i>	<i>71,7</i>	<i>76,8</i>	<i>77,4</i>

Une autre façon de mesurer les résultats des collèges est de considérer également la moyenne générale obtenue au diplôme du brevet¹³. Au-delà de la forte corrélation évidente entre ces deux indicateurs, les collèges RAR affichent des résultats faibles, même si le collège E3 est

12

Il existe également des différences entre les effectifs inscrits à l'examen et les effectifs de 3^{ème}, ces différences sont notamment dues aux élèves fréquentant des 3^{ème} d'insertion. Les données collectées ne permettent toutefois pas d'explorer avec précision ces différences.

plus performant que les trois autres. En outre, beaucoup de collèges RRS ne sont pas dans une meilleure situation que les RAR en ce qui concerne cette dimension des résultats.

L'analyse des performances des collèges peut être approfondie si l'on veut mieux apprécier la valeur ajoutée apportée par l'établissement en ce qui concerne la réussite au brevet. On doit en effet prendre en compte le fait que les établissements ne scolarisent pas des publics comparables. L'idéal pour cette analyse aurait été de pouvoir disposer des données de 2005 pour ces variables, ceci afin d'obtenir une adéquation parfaite entre les caractéristiques de la population des collèges et les résultats au brevet, les élèves se présentant au brevet en 2008 étant scolarisés en classe de 6^{ème} en 2005. Nous avons donc utilisé les informations disponibles les plus proches au niveau temporel, à savoir celles de l'année scolaire 2006-2007.

Le tableau 9 présente pour l'année 2008 un modèle de régression analysant la variance des taux de réussite au brevet entre les établissements parisiens. Les variables de contrôle introduites dans ce modèle sont les scores aux évaluations de 6^{ème} et le pourcentage d'élèves issus de milieu social défavorisé. Les autres variables utilisées précédemment pour caractériser la population (retard scolaire et proportion d'élèves étrangers) n'ont pas été conservées dans la modélisation du fait de leur non significativité (elles entretiennent en effet des relations statistiques fortes avec le niveau moyen de compétences des élèves et la tonalité sociale de l'établissement).

Les modèles 7 et 8 permettent de savoir si, à caractéristiques du public d'élèves comparables, les établissements relevant de l'Education prioritaire obtiennent des résultats différents des autres. Même si, de fait, les caractéristiques sociales et scolaires des élèves fréquentant les établissements RAR et RSS sont bien plus défavorables que celles des élèves des autres collèges, nous avons vu précédemment qu'il pouvait y avoir un certain recouvrement de ces caractéristiques entre les établissements situés en éducation prioritaire et les autres, notamment pour l'année 2006 (graphique 4) ; la modélisation multivariée permet alors de raisonner « toutes choses égales par ailleurs ».

Tableau 9 : Analyse de la variance du taux de réussite au DNB 2008¹⁴

	Modèle 7	Modèle 8	Modèle 9
<i>Variabes</i>		<i>Coefficients</i>	
Score évaluations de 6 ^{ème}	+5,3 ***	+5,3 ***	+5,4 ***
Pourcentage d'élèves défavorisés	-3,8 ***	-3,1 ***	-3,1 ***
Réf : Hors EP Education prioritaire		-2,1 n.s.	
Réf : Hors EP RSS			-2,1 n.s.
RAR			-0,4 n.s.
Constante	77,4 ***	78,1 ***	78,1 ***
R ² (pourcentage de variance expliquée)	63%	63%	64%

n.s. : non significatif, *** : significatif au seuil de 1%

Les estimations du modèle 9 ne montrent aucune différence de résultats selon le statut de l'établissement (le coefficient de la variable « Education prioritaire » est non significatif) et le constat est identique dans le modèle 3 quand on distingue davantage les établissements selon qu'ils soient RRS ou RAR. Les collèges situés en RAR et en RSS, n'affichent donc pas de résultats au DNB inférieurs à ce qui est attendu sur la base des caractéristiques de la population accueillie. Une seconde famille de variables explicatives peut être introduite dans l'analyse qui concerne certaines caractéristiques de l'établissement susceptibles d'influencer la réussite des élèves. Parmi les informations disponibles, nous avons retenu deux variables qui sont le nombre d'élèves par classe et l'ancienneté du personnel enseignants. On compte dans les collèges parisiens 25,8 élèves par classe en 2008 si l'on considère uniquement les classes d'enseignement général, ce chiffre est légèrement plus faible si on ajoute les 4^{ème} d'aide et de soutien, les 3^{ème} d'insertion et les UPI (25,5). Le tableau 10 présente les données relatives à la taille des classes pour les trois années considérées en distinguant les types d'établissement et en isolant les quatre collèges RAR. Si les chiffres sont stables en ce qui concerne les collèges RRS et hors éducation prioritaire, la tendance est à la baisse pour les établissements RAR (moyenne de 22,6 en 2007 et de 20,6 en 2008) à l'exception du collège E3 dont la taille moyenne des classes est relativement stable.

Tableau 10 : Evolution de la taille des classes dans les collèges

	2006	2007	2008
E1	22,5	21,0	19,5
E4	24,1	23,6	21,9
E3	20,0	20,4	19,6
E2	24,0	23,1	21,4
<i>Moyenne RAR</i>	22,6	22,0	20,6

14

Les variables explicatives des modèles sont exprimées sous une forme centrée réduite (moyenne de 0 et écart-type de 1).

<i>Moyenne RRS</i>	24,0	23,9	23,9
<i>Moyenne académique</i>	25,8	25,8	25,8

Pour l'année 2008-2009, un peu plus de la moitié des enseignants ont plus de 45 ans, 40% ont entre 30 et 44 ans et 8% ont moins de 30 ans. La population enseignante parisienne est donc plutôt expérimentée. Cependant, la répartition des jeunes enseignants est inégale entre les établissements mais ce n'est pas l'Education prioritaire qui est la source de ce déséquilibre. En moyenne, toujours pour la même année scolaire, les enseignants ont un peu plus de six ans et demi d'ancienneté dans l'établissement¹⁵, alors que le personnel de direction n'en a que deux et demi. L'ancienneté des chefs d'établissements est quant à elle très variable d'un établissement à l'autre, beaucoup plus que celle des enseignants. Le tableau 11 analyse à nouveau la variance du taux de réussite au DNB en 2008 en intégrant ces variables relatives au contexte d'enseignement dans les collèges. Ni le nombre moyen d'élèves par classe, ni la proportion d'enseignants de moins de 30 ans n'exercent une influence sur les taux de réussite au brevet quand on contrôle dans les modèles les caractéristiques sociales et scolaires du public d'élèves¹⁶.

Tableau 10 : Analyse de la variance du taux de réussite au DNB 2008

<i>Variables</i>	Modèle 10	Modèle 11
	<i>Coefficients</i>	
Score évaluations de 6 ^{ème}	+5,1 ***	+5,1 ***
Pourcentage d'élèves défavorisés	-3,5 **	-3,4 **
Nombre moyen d'élèves par classe	-0,16 n.s.	-0,14 n.s.
Proportion d'enseignants de moins de 30 ans	- 18,0 n.s.	-17,6 n.s.
Réf : Hors EP Education prioritaire	-2,2 n.s.	
Réf : Hors EP RSS		-2,2 n.s.
RAR		-1,3 n.s.
Constante	83,44 ***	82,9 ***
R ² (pourcentage de variance expliquée)	64%	64%

15

Ancienneté moyenne des enseignants affectés sur supports définitifs.

16

Différentes variables rendant compte de l'ancienneté des enseignants ont été également testées, elles fournissent les mêmes résultats dans les modélisations ; l'ancienneté du chef d'établissement n'exerce pas non plus d'effet significatif sur les résultats au brevet.

n.s. : non significatif, ** : significatif au seuil de 1%, *** : significatif au seuil de 1%

II.4 L'orientation en fin de 3^{ème}

La dernière dimension des résultats concerne l'orientation des élèves en fin de 3^{ème}. On compte, sur les trois dernières années, 65,7% de jeunes orientés en 2^{nde} générale et technologique (GT), 28,7% de jeunes orientés vers des voies professionnelles et un taux de redoublement de 5,6%, les chiffres sont d'ailleurs stables pour les 3 années considérées (tableau 11).

Tableau 11 : Evolution des taux d'orientation post 3^{ème} dans les collèges publics parisiens

	Taux moyen d'orientation (%)		
	Académie	RSS	RAR
2nde GT en 2007	65	54	51
2nde GT en 2008	65	53	50
2nde GT en 2009	67	56	45
Voies professionnelles 2007	28	39	44
Voies professionnelles 2008	30	42	45
Voies professionnelles 2009	28	40	51
Redoublement en 3 ^{ème} 2008	6	5	5
Redoublement en 3 ^{ème} 2009	5	4	4

L'orientation des élèves se structure nettement en fonction du statut des établissements avec, sans surprise, des orientations vers les voies professionnelles plus fréquentes pour les élèves des collèges relevant de l'Education prioritaire, les collèges RAR affichant des taux plus élevés que les collèges RRS. Au sein de ces filières professionnelles, ce sont les 2^{ndes} professionnelles qui sont les plus fréquentes (BEP et Bac pro), les 1^{ères} années de CAP étant moins répandues (graphique 8).

Graphique 8 : Taux d'orientation en fin de 3^{ème} (2009)

Un dernier point concerne l'analyse des déterminants de l'orientation en fin de 3^{ème}. Ces déterminants relèvent de plusieurs dimensions : le niveau académique des élèves, leur origine sociale et le lieu d'implantation des collèges. Il est en effet important, comme nous l'avons fait précédemment pour les autres indicateurs de résultats, de tenter d'identifier des différences dans l'orientation des élèves selon le type d'établissement tout en contrôlant les

caractéristiques du public d'élèves. Les travaux de recherche sur cette question ont mis en évidence des biais significatifs dans l'orientation des élèves¹⁷ sur la base d'analyse de données individuelles, et il est important de voir, si au niveau de données agrégées par établissement, l'orientation des élèves peut être influencée par les caractéristiques sociales du public d'élèves. Le tableau 12 présente des modèles de régression analysant la variance des taux d'orientation en 2nde générale. La moyenne générale obtenue au DNB détermine en grande partie les différences dans les orientations en 2nde générale entre les collèges ($R^2 = 0,83$) alors que la tonalité sociale n'exerce en elle-même aucune influence spécifique sur cette dimension des résultats¹⁸. A moyenne générale au DNB comparable, il n'existe pas de différence dans les orientations entre les collèges relevant de l'Education prioritaire et les autres.

Tableau 12 : Analyse de la variance du taux d'orientation en 2nde générale dans les collèges (2009)

Variables	Modèle 12	Modèle 13
	<i>Coefficients</i>	
Pourcentage d'élèves défavorisés	+0,01 n.s.	+0,00 n.s.
Moyenne générale au DNB	+0,11 ***	+0,11 ***
Réf : Hors EP Education prioritaire	-0,03 n.s.	
Réf : Hors EP RSS		-0,03 n.s.
RAR		-0,00 n.s.
Constante	-0,66 ***	-0,66 ***
R ² (pourcentage de variance expliquée)	83%	83%

n.s. : non significatif, ** : significatif au seuil de 1%, *** : significatif au seuil de 1%

Au terme de cette analyse quantitative et à titre de conclusion à cette première partie et, il est utile de résumer les principaux résultats exposés dans les différentes dimensions ciblées.

17

A caractéristiques scolaires comparables, l'origine sociale influence l'orientation des élèves. De même, des différences existent entre les établissements à caractéristiques scolaires et sociales des élèves comparables.

18

L'effet de la variables «proportion d'élèves défavorisés» disparaît quand on introduit dans les modèles la moyenne générale au DNB.

- 1) L'analyse des caractéristiques des populations d'élèves accueillies dans les collèges parisiens montre que les difficultés scolaires et sociales de trois établissements RAR ne sont pas plus élevées que celles de la plupart des collèges RRS. Un seul collège RAR (E1) se distingue nettement de tous les autres avec une population qui présente des caractéristiques peu favorables à la réussite scolaire.
- 2) A l'entrée en sixième et en raisonnant à caractéristiques sociales comparables, les collèges situés en Education prioritaire ou même plus spécifiquement en RAR n'obtiennent pas des résultats aux évaluations de 6^{ème} inférieurs aux autres collèges.
- 3) Au niveau des parcours des élèves, les déperditions dues aux redoublements entre la 5^{ème} et la 3^{ème} sont plus nombreuses pour les collèges RAR que pour les collèges RRS, ces derniers étant très proches des collèges qui n'appartiennent pas à l'Education prioritaire.
- 4) Les établissements RAR affichent de faibles résultats au DNB, mais c'est aussi le cas de plusieurs établissements RRS. Quand on raisonne à caractéristiques sociales des élèves données, les taux de réussite au DNB ne sont pas moins élevés dans les établissements « Education prioritaire » que dans les autres.
- 5) Les taux d'orientation en 2^{nde} générale sont plus faibles dans les établissements RAR que dans les collèges RRS mais quand on raisonne à niveau scolaire des élèves donné, on ne relève pas de différence entre les établissements selon qu'ils relèvent ou non de l'Education prioritaire.

Au final, les faibles résultats des RAR s'expliquent principalement par les caractéristiques de la population accueillie au sein des établissements. Les moyens supplémentaires accordés ne suffisent néanmoins pas à combler les écarts constatés avec les établissements qui ne relèvent pas de l'Education prioritaire ; en outre, certains collèges RRS sont très proches des RAR, tant au niveau des caractéristiques du public accueilli, qu'au niveau des résultats obtenus.

On précisera également que les données collectées dans le cadre de cette étude sont imparfaites dans la mesure où elles sont agrégées par établissements et non pas individuelles (données collectées au niveau des élèves) cela a notamment pour conséquence de ne pas pouvoir identifier les mouvements de population d'une année sur l'autre au sein des collèges.

